

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 MARS 2019

Présents : Mmes CHARDON Dominique, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, SAILLARD Marie-Pierre, Mrs CHENDEROWSKY Marc, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, THERY Jean-Bernard, VIENNET Julien

Excusé :

Absent :

Convocation du 08/03/2019

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 1^{er} février 2019
- Terrain de boules - projet de construction (présence de Haut Doubs Créer Bâtir)
- Projet Life Tourbières - signature d'une convention
- Eau - point sur les recherches de fuites
- Courrier des Communes Forestières pour encaissement des ventes de bois par l'ONF
- Motion de soutien au pôle psychiatrie
- Affaires diverses

1 - Approbation compte rendu réunion du 1^{er} février 2019

Le compte rendu du 1^{er} février 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - Projet de Life Tourbières - signature d'une convention

Le syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue (anciennement SMMAHD) interviendra sur les tourbières de la commune par délégation de maîtrise d'ouvrage. La commune mettra à disposition les terrains concernés par les réseaux d'eau pluviales pendant la durée des travaux.

Le coût des travaux sera à la charge du syndicat. La commune devra toutefois régler le montant de la TVA au SMHDHL car c'est elle qui récupérera le FCTVA en 2021 en tant que propriétaire des ouvrages.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention.

3 - Terrain de boules - projet de construction

La commune avait soumis le projet de construction sur la parcelle communale B753 (terrain de boules) à différentes structures.

Le responsable de la société Ht Doubs Créer Bâtir a travaillé sur un projet et est invitée à le présenter aux membres du conseil municipal. Ce projet consiste en la construction d'une copropriété de 3 logements d'environ 90 m².

Le conseil est favorable à ce principe et accepte de vendre une partie de la parcelle (environ 10 ares) au prix de 150 € / m². Le terrain sera vendu non viabilisé, les réseaux étant à côté.

Les frais de géomètre et l'étude de sol seront à la charge de la commune.

4 - Eau - point sur les recherches de fuites

Une recherche de fuites de nuit a été effectuée par la société Naldéo et Thierry. Cette recherche a permis d'identifier 3 fuites : une au Petit Malpas sur le tronçon entre la nouvelle conduite et la rue du Lac, une entre la rue du puits et la conduite privée des 3 maisons neuves, une sur le tronçon situé entre le réservoir et la Rue Principale. Une recherche plus précise devra être engagée avant les réparations.

Concernant le raccordement au réseau de La Planée, une étude sera demandée à JD BE et un dossier de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'eau et le Département. Est évoquée également la possible nécessité d'une station de chloration au Petit Malpas dans cette hypothèse.

5 - Courrier des Communes Forestières

Mme le maire fait part au conseil de la demande de l'ONF de percevoir les recettes des ventes de bois des communes. L'association des Communes Forestières dont la commune de Malpas fait partie, s'oppose à ce principe qui mettrait à mal la trésorerie des communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à cette demande de l'ONF.

6 - Motion de soutien au pôle psychiatrie du Ht Doubs

Le collectif du pôle psychiatrie du Ht Doubs alerte sur la situation actuelle. Accord du conseil pour soutenir ce mouvement.

7 - Affaires diverses

- Le Conseil vote une motion de soutien au SDIS du Doubs.
- Mme le maire fait part au conseil du projet de suppression de lignes SNCF et notamment la suppression de 2 arrêts en gare de Frasné. Le Conseil vote contre ce projet.
- Pylône téléphonie mobile au Petit Malpas : le permis de construire est déposé et les travaux devraient débuter en juin 2019.
- Les restaurateurs projettent d'ouvrir le restaurant au 15 avril 2019.



Séance levée à 22 h 15
Malpas, le 15 mars 2019

Le Maire,
Dominique CHARDON